

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00031 Numéro SIREN : 817 473 242 Nom ou dénomination : AIGP GROUP
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2021 sous le numéro de dépôt B2021/039593



ETATS FINANCIERS EXERCICE 2020

Commissaires aux Comptes

Agili 3F
1 rue des Quatre Chapeaux
69002 LYON

8 Chemin des Tards Venus - 69530 BRIGNAIS

RCS LYON siren 817 473 242



SOMMAIRE

Comptes annuels 2020 :

Bilan	3 & 4
Compte de Résultat	5
Annexes:	
- Faits caractéristiques, Composition du capital social, Effectif Moyen	6
- Règles et Méthodes Comptables	7
- Immobilisations	8
- Amortissements	9
- Provisions	10
- Etat des charges à payer et produits à recevoir	11
- Etat des échéances des créances et des dettes	12
- CCA & PCA et engagements financiers	13
- Liste des Filiales et Participations	14

BILAN - ACTIF

	Valeurs Brutes	31/12/2020 amortissements et provisions	Valeurs Nettes	31/12/2019
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
matériel transport	28 981,76	13 441,18	15 540,58	894,00
matériel bureau & informatique	1 498,00	1 456,38	41,62	582,56
	30 479,76	14 897,56	15 582,20	1 476,56
Immobilisations financières				
Titres de participations	49 653,25		49 653,25	49 653,25
Dépôt de garantie	120,00		120,00	0,00
	49 773,25	0,00	49 773,25	49 653,25
IMMOBILISATIONS Total I	80 253,01	14 897,56	65 355,45	51 129,81
Créance Clients	60 025,49	0,00	60 025,49	110 413,19
Comptes TVA débiteurs	1 495,41	0,00	1 495,41	1 488,80
Créances diverses	308 312,01		308 312,01	39 544,70
CREANCES Total II	369 832,91	0,00	369 832,91	151 446,69
Valeurs mobilières de placement				
Comptes bancaires	70 611,68	0,00	70 611,68	134 574,12
Charges constatées d'avance	1 358,36		1 358,36	343,33
Total III	71 970,04	0,00	71 970,04	134 917,45
TOTAL ACTIF (I + II)	522 055,96	14 897,56	507 158,40	337 493,95

BILAN - PASSIF

		31/12/2020	31/12/2019
Capital		40 000,00	40 000,00
Réserve légale		4 000,00	4 000,00
Autres réserves		62 133,10	27 392,18
Résultat de l'exercice		335 942,36	144 740,92
Capitaux propres	Total I	442 075,46	216 133,10
Provisions pour risques			
Provisions	Total II	0,00	0,00
Dettes financières		237,31	444,74
Dettes diverses		0,00	0,00
Dettes fournisseurs		6 056,86	7 313,61
Dettes sociales et fiscales		56 696,77	109 654,45
Dettes sur immobilisations		0,00	990,00
Autres dettes		2 092,00	2 958,05
Dettes	Total III	65 082,94	121 360,85
Produits constatés d'avance			
	Total IV	0,00	0,00
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)		507 158,40	337 493,95

COMPTE DE RESULTAT

	Ex.2020	Ex.2019
Prestations Services	228 520,00	322 843,00
Prestations Services Export	6 000,00	
Produits annexes	5 980,07	12 901,17
Chiffres d'affaires	240 500,07	335 744,17
Reprise provision et transfert de charges	1 416,76	0,00
autres produits	4 002,88	1 145,02
autres produits d'exploitation	5 419,64	1 145,02
Produits d'exploitation	245 919,71	336 889,19
Achat marchandises et variation stock		
Autres achats et charges externes	22 809,27	32 628,11
Impôts et taxes	2 932,07	5 399,24
Charges du personnel	157 766,16	188 203,59
Dotation aux amortissements	5 186,12	3 729,33
Dotation aux provisions	0,00	0,00
Autres charges	0,73	0,00
Charges d'exploitation	188 694,35	229 960,27
Résultat d'exploitation	57 225,36	106 928,92
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	23,79%	31,85%
Produits financiers	295 000,00	65 000,00
Charges financières		
Résultat financier	295 000,00	65 000,00
Résultat courant avant impôts	352 225,36	171 928,92
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Impôts sur les bénéfices	16 283,00	27 188,00
Résultat net	335 942,36	144 740,92
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	139,68%	43,11%



ANNEXES

Faits caractéristiques de l'exercice

En juin 2020, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social au :
8 Chemin des Tards Venus, 69530 BRIGNAIS.

Les présents comptes ont été arrêtés au 10/02/21 dans le contexte actuel de la crise sanitaire qui ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la société.

Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
- Actions composant le capital social en début d'exercice	4 000	10
- Actions composant le capital social en fin d'exercice	4 000	10

Effectif Moyen

(Article D 123-200 du Code de commerce)

	Personnel salarié Ex.2019	Personnel salarié Ex.2020
- Cadres	1,67	1,00
- Employés	0,17	1,00
Total	2	2



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

- La méthode de dépréciation des clients et autres créances retenue:

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. La société n'a pas mis en œuvre la méthode des amortissements par composants.

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou d'apport.

La valeur des immobilisations financières est appréciée en référence à leur valeur d'utilité.

Si cette dernière s'avère inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision pour dépréciation est constituée.

S'agissant des participations stratégiques, leur valeur d'utilité est appréciée en référence à la quote-part de situation nette et aux perspectives d'évolution des sociétés détenues.

ANNEXE - IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports création, virements	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
<u>Immobilisations Incorporelles</u>						
- Concessions et droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Immobilisations Corporelles</u>						
- Matériel de transport	9 690,00		19 291,76			28 981,76
- Matériel de bureau & informatique	1 498,00		0,00			1 498,00
	11 188,00	0,00	19 291,76	0,00	0,00	30 479,76
<u>Immobilisations financières</u>						
- Titres de Participations	49 653,25		0,00			49 653,25
- Dépôt de garantie	0,00		120,00			120,00
	49 653,25	0,00	120,00	0,00	0,00	49 773,25
TOTAL	60 841,25	0,00	19 411,76	0,00	0,00	80 253,01



ANNEXE - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles				
Immobilisations Corporelles	9 711,44	5 186,12		14 897,56
TOTAL	9 711,44	5 186,12	0,00	14 897,56

Ventilation des dotations aux amortissements	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
Immobilisations Incorporelles			
Immobilisations Corporelles	5 186,12		
TOTAL	5 186,12	0,00	0,00



ANNEXE - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
- Provisions pour dépréciation actif circulant				
Prov.pour dépréciation	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00



ANNEXE - Etat des Charges à payer et Produits à recevoir

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts et Dettes auprès des établissements financiers	237,31
Dettes fournisseurs	3 120,00
Dettes fiscales et sociales	14 168,85
Charges à payer	2 092,00
TOTAL	19 618,16

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Créances Clients	36 624,00
Divers produits à recevoir	126,00
TOTAL	36 750,00

ANNEXE - Etat des Échéances des Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
- Autres immobilisations financières	120,00		120,00
	120,00	0,00	120,00
De l'actif circulant	0,00	0,00	
- Créances Clients	60 025,49	60 025,49	0,00
- Comptes TVA débiteurs	1 495,41	1 495,41	0,00
- Autres débiteurs	308 312,01	308 312,01	0,00
	369 832,91	369 832,91	0,00
Charges constatées d'avance	1 358,36	1 358,36	0,00
TOTAL	371 311,27	371 191,27	120,00

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
auprès des établissements de crédit:				
- à 2 ans maximum de l'origine	237,31	237,31	0,00	
Dettes fournisseurs	6 056,86	6 056,86	0,00	
Dettes fiscales et sociales	56 696,77	56 696,77	0,00	
Groupe et associés	0,00	0,00	0,00	
Autres dettes	2 092,00	2 092,00	0,00	
TOTAL	65 082,94	65 082,94	0,00	0,00

ANNEXE - Charges & Produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou Produits d'exploitation Charges ou Produits financiers Charges ou Produits exceptionnels	1 358,36	0,00
	1 358,36	0,00

ANNEXE - Engagements Financiers

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Avals et cautions Autres engagements donnés:	84 000,00 17 211,12
	101 211,12

La convention collective SYNTEC à laquelle est rattachée AIGP Group stipule dans son art.22 que des droits à indemnité de départ en retraite sont dûs après 5 ans révolus d'ancienneté.
Compte tenu qu'aucun des salariés n'a à la date de clôture acquis cette ancienneté, aucun droit dont serait redevable la société n'est à constater ou à porter à connaissance.

ANNEXE - Liste des Filiales et Participations

	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du Capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	CAHT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations									
Filiales (+50% de détention)									
- SAS AIGP INGENIERIE	20 000	162 747	100%	20 000	20 000	0	1 425 077	5 687	180 000
- SAS AIGP SOLUTIONS	5 000	124 594	100%	5 000	5 000	0	421 283	56 229	115 000
- Sarl AIGP INGENIERIE (Suisse) *	18 663	6 472	100%	18 663	18 663	10 000	523 042	8 010	0
- SCI FONCIERE AIGP	1 000	-39 638	99%	990	990	77 281	23 794	-39 638	0
Participations (entre 10% et 50% de détention)									
- SAS ARCHImade Architectes	5 000	47 741	25%	5 000	5 000	0	229 900	33 416	0

* données au 31/12/2020

parité retenue 1€ = 1,070523 CHF pour le CAHT (taux moyen annuel 2020)

parité retenue 1€ = 1,0802 CHF pour les capitaux propres et le résultat (taux au 31/12/2020)



**Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 €
RCS Lyon - Siret 817 473 242 00037
Siège social : 8 Chemin des Tards Venus
69530 BRIGNAIS**

**EXTRAIT DU
PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 25 JUIN 2021**

Les associés d'AIGP Group se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social au 8 Chemin des Tards Venus, 69530 BRIGNAIS sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée à l'entrée en séance.

M. Thierry LAHY préside la séance en sa qualité de Président de la société.

M. Ludovic VIALLE est nommé scrutateur et M. Thomas BARRILLON assure les fonctions de secrétaire.

Le commissaire aux comptes, cabinet AGILI(3F), régulièrement convoqué, n'est pas présent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance représentent 4.000 actions et 4.000 droits de vote, soit plus de la moitié des actions ayant droit de vote, de sorte que l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2020
-

Le Président donne alors lecture du rapport de gestion exposant la situation de la société au cours de l'exercice écoulé et donne connaissance du tableau des résultats de la société.

Puis le Président donne lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la société.

Le Président fait état de la pandémie du Covid-19 qui a eu sur l'exercice 2020 que peu de répercussions sur l'activité de la société. Il en est de même pour l'ensemble des filiales dont le volume d'affaires reste au global équivalent à celui de l'année précédente, avec des impacts plus ou moins marqués selon les structures qui affichent toutes un résultat bénéficiaire.

La continuité d'exploitation n'est donc pas compromise.

Au terme de ce point, le Président déclare la discussion ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale,
sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 335 942,36 € de l'exercice clos le 31/12/2020 comme suit :

- dotation au poste « Autres réserves »: 335 942,36 €, poste qui est ainsi porté à 398 075,46 €.

Selon les dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les 3 exercices précédents ont été les suivantes :

- Exercice 2019 : un dividende de 27,50 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 110.000€ au global.
- Exercice 2018 : un dividende de 20 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 80.000€ au global.
- Exercice 2017 : un dividende de 15 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 60.000€ au global.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent Procès-Verbal, signé par les membres du bureau après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président

Thierry LAHY





SAS au capital de 40.000 €

8 Chemin des Tards Venus
69530 BRIGNAIS
RCS Lyon - Siret 817 473 242 00037

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2021**

Messieurs,

Nous sommes réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous demander notamment d'approuver les comptes et d'affecter les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les convocations habituelles vous ont été adressées et les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais prescrits.

1 PRESENTATION DES COMPTES :

Le chiffre d'affaires hors taxes ressort à 240.500€ avec un total des produits d'exploitation de 245 920€.

Le résultat d'exploitation s'élève à + 57.225€.

Le résultat financier est de + 295.000 € et résultat exceptionnel est à 0€

Au final le résultat net s'établit à + 335.942€.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

A savoir que pour la détermination du résultat fiscal, le montant des réintégrations de certains frais généraux (loyers et amortissements excédentaires des véhicules pour 2.645€ et TVTS 1.232€) s'élève à 3.877€.

Il est à remarquer que l'effectif moyen de l'exercice s'élève à 2 salariés, et que la masse salariale, charges comprises, s'élève à 157.766€.

2 SITUATION DE LA SOCIETE :

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'activité opérationnelle du groupe a été satisfaisante pour l'ensemble des différentes entités (AIGP Ingénierie, AIGP Solutions, Sarl AIGP Ingénierie en Suisse, ARCHImade Architectes).

Quand bien même la crise pandémique du fait du Covid notre volume d'affaires reste au global équivalent à celui de l'année précédente, avec des impacts plus ou moins marqués selon les structures qui affichent toutes un résultat bénéficiaire.

Copie certifiée conforme
T. LAMY
Président AIGP Group
28/06/2021

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

R.A.S

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTERIEUREMENT A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

R.A.S

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Dès le début de l'exercice 2021 AIGP Group et ses filiales ont un niveau d'activité soutenu avec notamment le démarrage de projets initialement prévus sur 2020 qui s'enclenchent à présent. A noter également que des contacts avancés et des sollicitations de nouveaux clients ont été enregistrés ces derniers mois et viennent consolider les perspectives d'affaires pour les prochains exercices.

3 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE :

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de 335 942,36 € de l'exercice clos le 31/12/2020 comme suit :

- dotation au poste « Autres réserves »: 335 942,36 €, poste qui est ainsi porté à 398 075,46 €.

Selon les dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

- Exercice 2019 : un dividende de 27,50 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 110.000€ au global.
- Exercice 2018 : un dividende de 20 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 80.000€ au global.
- Exercice 2017 : un dividende de 15 € par action a été distribué aux actionnaires, soit 60.000€ au global.

4 FILIALES ET SOCIETES CONTRÔLEES EN FRANCE ET A L'ETRANGER :

Les filiales de l'activité « Ingénierie » France et Suisse ont enregistré un CA global en 2020 de 2.364k€ (vs 2.371k€ en 2019) pour un résultat net global de 70k€.

Pour son 1^{er} exercice de 12 mois d'exploitation la filiale d'Architecture enregistre un CA de 230k€ et un résultat net de 40k€.

5 INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS : (Loi LME)

Voir tableau ci-après.

Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-4 du Code de commerce Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture du 31/12/2020 dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)
--

	Article D. 441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date du 31/12/2020 dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2°: Factures émises non réglées à la date du 31/12/2020 dont le terme est échu					
Tranche de retard de paiement	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1j. et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1j. et plus)
Nombre de factures concernées	5					0	8					0
Montant total en € des factures concernées (TTC)	2 936,86					0,00	23 401,49					0,00
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	10,73%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							8,13%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

6 DIVERS :

OPERATIONS D'ATTRIBUTIONS D' ACTIONS OU D'OPTIONS D'ACHATS OU DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS RESERVEES AU PERSONNEL SALARIE DE LA SOCIETE

Néant.

POINT DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nouvelle convention intervenue au cours de l'exercice :

Convention de prestation de services et d'assistance à notre filiale AIGP Ingénierie en Suisse notamment dans les domaines administratifs, juridiques, RH et contrôle de gestion pour une rémunération annuelle de 6.000€ht.

Bail commercial signé le 06 février 2020 entre AIGP Group et sa filiale FONCIERE AIGP qu'elle détient à 99% pour la location au 8 chemin des Tards Venus, 69530 BRIGNAIS d'un bureau de 10m² moyennant un loyer annuel hors taxes et hors charges de 1.200 euros.

Le bail initial a été complété par un avenant signé le 25/05/20 par les parties stipulant une date de prise de possession des locaux au 01/06/2020.

Dans les comptes 2020 d'AIGP Group, cette location représente une charge de 700€ au titre du loyer et une de 233,31€ au titre des charges locatives.

POINT ET EXAMEN DES MANDATS

Aucun mandat n'arrive à échéance au terme de cette assemblée générale.

Nous ouvrirons ensuite le débat, puis nous passerons au vote des projets de résolutions qui vous seront présentées.

Rapport établi le 12 février 2021

Le Président
Thierry LAHY



AGILI(3F)

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Lyon

Cordeliers Building

1, rue des Quatre Chapeaux

69002 LYON

S.A.S. au capital de 324 600 €

SIREN 840 062 442 RCS LYON

AIGP GROUP

S.A.S. au capital de 40 000 €

8, chemin des Tards Venus

69530 BRIGNAIS

817 473 242 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

AIGP GROUP

S.A.S. au capital de 40 000 €
8, chemin des Tards Venus
69530 BRIGNAIS
817 473 242 RCS LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée Générale de la société AIGP GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AIGP GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Société AIGP GROUP

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations financières » de votre annexe expose les modalités d'estimation et de dépréciation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Société AIGP GROUP

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Société AIGP GROUP

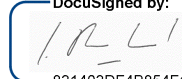
Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 17 mars 2021,

le Commissaire aux comptes

DocuSigned by:

831403DF4B854F1...

AGILI(3F), représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD



BILAN - ACTIF

	Valeurs Brutes	31/12/2020 amortissements et provisions	Valeurs Nettes	31/12/2019
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
matériel transport	28 981,76	13 441,18	15 540,58	894,00
matériel bureau & informatique	1 498,00	1 456,38	41,62	582,56
	30 479,76	14 897,56	15 582,20	1 476,56
Immobilisations financières				
Titres de participations	49 653,25		49 653,25	49 653,25
Dépôt de garantie	120,00		120,00	0,00
	49 773,25	0,00	49 773,25	49 653,25
IMMOBILISATIONS Total I	80 253,01	14 897,56	65 355,45	51 129,81
Créance Clients	60 025,49	0,00	60 025,49	110 413,19
Comptes TVA débiteurs	1 495,41	0,00	1 495,41	1 488,80
Créances diverses	308 312,01		308 312,01	39 544,70
CREANCES Total II	369 832,91	0,00	369 832,91	151 446,69
Valeurs mobilières de placement				
Comptes bancaires	70 611,68	0,00	70 611,68	134 574,12
Charges constatées d'avance	1 358,36		1 358,36	343,33
Total III	71 970,04	0,00	71 970,04	134 917,45
TOTAL ACTIF (I + II)	522 055,96	14 897,56	507 158,40	337 493,95



BILAN - PASSIF

	31/12/2020	31/12/2019
Capital	40 000,00	40 000,00
Réserve légale	4 000,00	4 000,00
Autres réserves	62 133,10	27 392,18
Résultat de l'exercice	335 942,36	144 740,92
Capitaux propres Total I	442 075,46	216 133,10
Provisions pour risques		
Provisions Total II	0,00	0,00
Dettes financières	237,31	444,74
Dettes diverses	0,00	0,00
Dettes fournisseurs	6 056,86	7 313,61
Dettes sociales et fiscales	56 696,77	109 654,45
Dettes sur immobilisations	0,00	990,00
Autres dettes	2 092,00	2 958,05
Dettes Total III	65 082,94	121 360,85
Produits constatés d'avance		
Total IV	0,00	0,00
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	507 158,40	337 493,95



COMPTE DE RESULTAT

	Ex.2020	Ex.2019
Prestations Services	228 520,00	322 843,00
Prestations Services Export	6 000,00	
Produits annexes	5 980,07	12 901,17
Chiffres d'affaires	240 500,07	335 744,17
Reprise provision et transfert de charges	1 416,76	0,00
autres produits	4 002,88	1 145,02
autres produits d'exploitation	5 419,64	1 145,02
Produits d'exploitation	245 919,71	336 889,19
Achat marchandises et variation stock		
Autres achats et charges externes	22 809,27	32 628,11
Impôts et taxes	2 932,07	5 399,24
Charges du personnel	157 766,16	188 203,59
Dotation aux amortissements	5 186,12	3 729,33
Dotation aux provisions	0,00	0,00
Autres charges	0,73	0,00
Charges d'exploitation	188 694,35	229 960,27
Résultat d'exploitation	57 225,36	106 928,92
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	23,79%	31,85%
Produits financiers	295 000,00	65 000,00
Charges financières		
Résultat financier	295 000,00	65 000,00
Résultat courant avant impôts	352 225,36	171 928,92
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Impôts sur les bénéfices	16 283,00	27 188,00
Résultat net	335 942,36	144 740,92
<i>en % du Chiffres d'affaires</i>	139,68%	43,11%



ANNEXES

Faits caractéristiques de l'exercice

En juin 2020, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social au :
8 Chemin des Tards Venus, 69530 BRIGNAIS.

Les présents comptes ont été arrêtés au 10/02/21 dans le contexte actuel de la crise sanitaire qui ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la société.

Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
- Actions composant le capital social en début d'exercice	4 000	10
- Actions composant le capital social en fin d'exercice	4 000	10

Effectif Moyen

(Article D 123-200 du Code de commerce)

	Personnel salarié Ex.2019	Personnel salarié Ex.2020
- Cadres	1,67	1,00
- Employés	0,17	1,00
Total	2	2



REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables
 - indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

- La méthode de dépréciation des clients et autres créances retenue:

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. La société n'a pas mis en œuvre la méthode des amortissements par composants.

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur prix d'acquisition ou d'apport.

La valeur des immobilisations financières est appréciée en référence à leur valeur d'utilité.

Si cette dernière s'avère inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision pour dépréciation est constituée.

S'agissant des participations stratégiques, leur valeur d'utilité est appréciée en référence à la quote-part de situation nette et aux perspectives d'évolution des sociétés détenues.



ANNEXE - IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports création, virements	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
<u>Immobilisations Incorporelles</u>						
- Concessions et droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Immobilisations Corporelles</u>						
- Matériel de transport	9 690,00		19 291,76			28 981,76
- Matériel de bureau & informatique	1 498,00		0,00			1 498,00
	11 188,00	0,00	19 291,76	0,00	0,00	30 479,76
<u>Immobilisations financières</u>						
- Titres de Participations	49 653,25		0,00			49 653,25
- Dépôt de garantie	0,00		120,00			120,00
	49 653,25	0,00	120,00	0,00	0,00	49 773,25
TOTAL	60 841,25	0,00	19 411,76	0,00	0,00	80 253,01



ANNEXE - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles				
Immobilisations Corporelles	9 711,44	5 186,12		14 897,56
TOTAL	9 711,44	5 186,12	0,00	14 897,56

Ventilation des dotations aux amortissements	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
Immobilisations Incorporelles			
Immobilisations Corporelles	5 186,12		
TOTAL	5 186,12	0,00	0,00



ANNEXE - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
- Provisions pour dépréciation actif circulant				
Prov.pour dépréciation	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00



ANNEXE - Etat des Charges à payer et Produits à recevoir

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts et Dettes auprès des établissements financiers	237,31
Dettes fournisseurs	3 120,00
Dettes fiscales et sociales	14 168,85
Charges à payer	2 092,00
TOTAL	19 618,16

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Créances Clients	36 624,00
Divers produits à recevoir	126,00
TOTAL	36 750,00


ANNEXE - Etat des Échéances des Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
- Autres immobilisations financières	120,00		120,00
	120,00	0,00	120,00
De l'actif circulant	0,00	0,00	
- Créances Clients	60 025,49	60 025,49	0,00
- Comptes TVA débiteurs	1 495,41	1 495,41	0,00
- Autres débiteurs	308 312,01	308 312,01	0,00
	369 832,91	369 832,91	0,00
Charges constatées d'avance	1 358,36	1 358,36	0,00
TOTAL	371 311,27	371 191,27	120,00

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
auprès des établissements de crédit:				
- à 2 ans maximum de l'origine	237,31	237,31	0,00	
Dettes fournisseurs	6 056,86	6 056,86	0,00	
Dettes fiscales et sociales	56 696,77	56 696,77	0,00	
Groupe et associés	0,00	0,00	0,00	
Autres dettes	2 092,00	2 092,00	0,00	
TOTAL	65 082,94	65 082,94	0,00	0,00



ANNEXE - Charges & Produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou Produits d'exploitation	1 358,36	0,00
Charges ou Produits financiers		
Charges ou Produits exceptionnels		
	1 358,36	0,00

ANNEXE - Engagements Financiers

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Avals et cautions	84 000,00
Autres engagements donnés:	17 211,12
	101 211,12

La convention collective SYNTEC à laquelle est rattachée AIGP Group stipule dans son art.22 que des droits à indemnité de départ en retraite sont dûs après 5 ans révolus d'ancienneté.
Compte tenu qu'aucun des salariés n'a à la date de clôture acquis cette ancienneté, aucun droit dont serait redevable la société n'est à constater ou à porter à connaissance.


ANNEXE - Liste des Filiales et Participations

	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Quote-part du Capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	CAHT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations									
Filiales (+50% de détention)									
- SAS AIGP INGENIERIE	20 000	162 747	100%	20 000	20 000	0	1 425 077	5 687	180 000
- SAS AIGP SOLUTIONS	5 000	124 594	100%	5 000	5 000	0	421 283	56 229	115 000
- Sarl AIGP INGENIERIE (Suisse) *	18 663	6 472	100%	18 663	18 663	10 000	523 042	8 010	0
- SCI FONCIERE AIGP	1 000	-39 638	99%	990	990	77 281	23 794	-39 638	0
Participations (entre 10% et 50% de détention)									
- SAS ARCHImade Architectes	5 000	47 741	25%	5 000	5 000	0	229 900	33 416	0

* données au 31/12/2020

parité retenue 1€ = 1,070523 CHF pour le CAHT (taux moyen annuel 2020)

parité retenue 1€ = 1,0802 CHF pour les capitaux propres et le résultat (taux au 31/12/2020)

AGILI(3F)

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Lyon

Cordeliers building

1, rue des Quatre Chapeaux

69002 LYON

S.A.S. au capital de 324 600 €

SIREN 840 062 442 RCS LYON

AIGP GROUP

S.A.S. au capital de 40 000 €

8, chemin des Tards Venus

69530 BRIGNAIS

817 473 242 RCS LYON

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

*Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020*

AIGP GROUP

S.A.S. au capital de 40 000 €
8, Chemin des Tards Venus
69530 BRIGNAIS
817 473 242 RCS LYON

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

*Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2020*

À l'Assemblée Générale de la société AIGP GROUP,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Société AIGP GROUP

Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2020

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 18 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 227-10 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

- **Bail commercial**

Société concernée :

- FONCIERE AIGP, société civile immobilière filiale de votre société à hauteur de 99 %.

Nature et objet :

Votre société a pris à bail commercial à partir du 1^{er} juin 2020 auprès de la SCI FONCIERE AIGP, un local situé 8, chemin des Tards Venus à Brignais (69530). Le loyer annuel hors taxes et hors charges est fixé à 1 200 euros et réindexé sur une base triennale.

Modalités :

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, votre société a comptabilisé en charge un loyer de 700 euros hors taxes et des charges locatives de 233 euros.

Un dépôt de garantie de 120 euros a également été versé sur l'exercice.

- **Convention de prestation de services et d'assistance**

Société concernée :

- AIGP INGENIERIE SARL, société de droit suisse, filiale de votre société à hauteur de 100 %.

Nature et objet :

La société AIGP GROUP s'engage à fournir à la société AIGP INGENIERIE SARL un certain nombre de prestations de services notamment dans les domaines administratifs et commerciaux.

Pour l'accomplissement de ses missions et prestations de services, la société AIGP GROUP percevra une rémunération annuelle à hauteur de 6 000 euros à partir du 1^{er} janvier 2020.

Société AIGP GROUP

Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

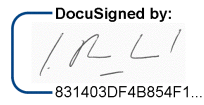
Exercice clos le 31 décembre 2020

Modalités :

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, votre société a comptabilisé un produit de 6 000 euros au titre de cette convention.

Fait à Lyon, le 17 mars 2021,

le Commissaire aux comptes

DocuSigned by:

831403DF4B854F1...

AGILI(3F), représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD